

 <p>SNTRS la cgt CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
<p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : http://www.sntrs.fr</p>	

Numéro 145 du 19 décembre 2007

Communiqué du SNTRS-CGT

Les carrières des chercheurs et des ITA passeront-elles à la trappe ?

C'est la question que peuvent aujourd'hui se poser de façon légitime les personnels de tous les EPST. Mardi 18 décembre, Valérie Péresse a inauguré le quatrième chantier de la Loi Libertés et Responsabilité des Universités : celui relatif à l'attractivité des carrières, baptisé aujourd'hui chantier « Personnels ». La ministre veut décliner la LRU pour les personnels des universités. Il ne s'agit plus seulement des carrières, mais de la réforme des statuts et de la gestion des personnels par les universités. Dès le début de sa présentation, elle a éliminé du chantier les personnels des EPST, chercheurs et ITA. Elle explique son refus par le prétexte fallacieux de ne pas vouloir prêter flanc à la rumeur d'une fusion autoritaire des statuts.

Pourtant, les personnels des EPST ont aussi des revendications pour améliorer leurs carrières. Il n'est pas possible pour eux d'accepter d'être mis à la remorque de ce chantier, sachant que selon la ministre, celui-ci impactera les EPST. La ministre s'appuiera sur les conclusions de la commission pilotée par François d'Aubert pour d'éventuelles discussions sur les personnels des EPST. Le rôle de cette commission d'Aubert semble de moins en moins se limiter aux seules simplifications administratives dans la gestion des Unités Mixtes de Recherche pour s'élargir à des problèmes de plus en plus stratégiques.

Pour le SNTRS-CGT, le ministère doit ouvrir en parallèle et immédiatement un autre chantier de négociation sur les carrières des Chercheurs et ITA, avec les organisations syndicales des EPST. C'est la seule manière de lever rapidement les inquiétudes des personnels de l'ensemble des EPST, de montrer que personne n'a l'intention de mettre leurs statuts en extinction et d'apporter un vrai démenti à ceux qui pensent que les universités autonomes recruteront des chercheurs à temps plein pour se passer des chercheurs des EPST.

Le SNTRS agira pour développer les conditions d'une action unitaire au mois de janvier 2008. Il appelle les personnels des EPST à faire entendre leur voix.

Résumé succinct de la première réunion du chantier dédié aux personnels.

Il est mis en place une commission, présidée par Rémy Schwartz, Conseiller d'Etat. Cette commission est composée d'une quinzaine de membres dont deux parlementaires, le DRH de la société Casino et le représentant de la CPU. Elle organisera deux séries d'auditions sur les enseignants chercheurs et les Biatos. Les thèmes susceptibles d'être évoqués : la structure des corps, les modalités de gestion, la formation, les non titulaires en incluant la définition des missions et obligations de service pour les enseignants. Les conclusions seront rendues fin juin 2008, mais en cas de convergence des mesures immédiates peuvent être prises. Si le décret sur les comités de sélection est rapidement publié, le décret de 84, relatif aux obligations de service des enseignants, ne sera modifié qu'après la remise des conclusions.